

Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2017
A la salle communale de Chenevrey et Morogne

Délégués présents :

Mmes ARNOUD (Courchapon), LACOUR (Hugier), BOUCHASSON (Marnay), JULIEN (Le Mouterot), ANTOINE (Mercey-le-Grand), CARREZ (Moncley), CUINET (Tromarey),
MM. ROLLET (Avrigney-Virey), GAILLARD (Bay), DUMONT (Beaumotte-les-Pin), LUCOT (Bonboillon), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay-les-Pin), BELLENEY (Chaumerenne), BALLOT Noël (Chenevrey et Morogne), AVENIA (Courcuire), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), MIGNEROT (Gézier-et-Fontenelay), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), PELOT (Lavernay), CLERGET (Lavernay), COLLAS (Malans), BALLOT Vincent (Marnay), FASSETNET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), RIETMANN (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), BEURAUD (Montagney), GLORIEUX (Pin), MONTEL (Pin), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon), ABISSE (Vregille)

Absents excusés :

Mmes HUOT, DETROYE
MM. GARCIA, POURET, M. DOBRO, VARLET, VITTOT, REIGNEY, MORALES
Mme VEFOND remplacée par son suppléant M. AVENIA Antonio
M. LACAILLE Michel, remplacé par son suppléant M. BALLOT Noël
M. HUMBERT remplacé par sa suppléante Mme ARNOUD Corinne
M. THEUREL remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. MEUTELET remplacé par sa suppléante Mme CARREZ Dominique

Absents :

MM. HENRIET, DUPONT, PAULIN, GAUTHIER, SIMON, BRAICHOTTE, PETIGNY

Secrétaire de séance : Mme LACOUR Marie-Claire

M. le Président remercie la commune de Chenevrey et Morogne d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent : le compte-rendu du conseil communautaire en date du 29 mai 2017 et celui du 6 juin 2017.

M. le Maire de Marnay fait remarquer que sa question relative à l'invitation de la commune de Marnay pour les ateliers avec les services de l'Etat dans le cadre du contrat de ruralité n'a pas été retranscrite dans le compte rendu du 29 mai. Il dit que c'était bien à la CCVM d'inviter la commune de Marnay ce qui lui a été confirmé par la préfecture et qu'il souhaite dorénavant que cela soit fait. Le président maintient que c'était à la préfecture d'envoyer les invitations.

Approuvés à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance ordinaire du 10 juillet 2017 du conseil communautaire :

- note détaillée des points à l'ordre du jour
- note spécifique sur la proposition de mise en place du RIFSEEP

1. Protocole de participation citoyenne : présentation

La présentation globale est faite par le Capitaine Hiltzieger suivie de la diffusion d'un diaporama explicatif du dispositif faite par l'Adjudant Marguaine (Haute-Saône) en présence de l'Adjudant Morin (Doubs).

Afin de lutter contre les phénomènes de délinquance et d'apporter une action complémentaire et de proximité en lien avec la gendarmerie nationale, sans se substituer toutefois à la gendarmerie, une chaîne d'alerte est créée avec les citoyens qui s'engagent sur la base du volontariat à adopter une posture de vigilance accrue à l'égard des comportements suspects ou inhabituels aux abords de son habitat et de celui de ses voisins.

La démarche est proposée auprès des Communautés de Communes, de façon à ne mettre en place qu'un seul protocole entre la préfète et les maires qui le souhaitent, avec le colonel du groupement de gendarmerie. La durée de la convention est de 2 ans.

Il s'agit d'un dispositif principalement destiné à la lutte contre les cambriolages, le démarchage abusif, voir agressif.

80 % des cambriolages ont lieu en plein jour dont 55 % entre 14 et 17h. 1 cambriolage a lieu toutes les 84 secondes en France.

Il est fait constat d'une délinquance variée avec une délinquance itinérante (réseau du pays de l'est) : recherchant principalement : bijoux, argent, informatique et téléphonie.

Ce protocole « gratuit » est une approche nouvelle et complémentaire mise en place sur plus de 80 départements en associant les habitants et les élus. Le maire et son conseil valide le protocole et la mise en place de réunion publique (avec 5/6 réunions par CC).

Le maire doit organiser la communication auprès des habitants avec la mise en place d'une signalétique spécifique.

L'implication des habitants est nécessaire : par le volontariat, le réflexe de signalement, posture de vigilance accrue et le comportement préventif.

Combien d'habitants peuvent être référents ? Il n'y a pas de maximum ni de minimum. Idéalement, il faut des référents de quartiers ou de secteurs par commune.

Saisine des voisins volontaires identifiés dans le dispositif ce qui fait que quand ils appellent le 17, ils sont identifiés.

Est-ce qu'il y a une réunion bilan annuelle ? Oui, même un point en cours d'année.

Le dispositif n'est pas figé. Les personnes qui veulent le quitter peuvent le faire en cours d'année, même chose pour ceux qui souhaitent l'intégrer.

Quelle est l'origine de ce dispositif ? Il y a 543 communes en Haute-Saône et 383 gendarmes. Ce protocole par la prévention et la participation citoyenne qu'il organise vient en complément de l'action des gendarmes mais la mise en place du dispositif est longue car ce genre de dispositif est parfois assimilé à la délation.

Une page Facebook a été mise en place par la gendarmerie de la Haute-Saône pour informer les citoyens en temps réel.

La CCVM centralisera les retours pour les communes intéressées par la mise en place de protocole auprès de la gendarmerie. Le président remercie le Capitaine et les adjudants pour cette intervention.

2. Nouveau délégué au SIVOS de Villers-Buzon

M. le vice-président en charge du scolaire explique qu'avaient été désignés par délibération en date du 30 janvier 2017 deux délégués titulaires au SIVOS : M. Malésieux et M. Roussel et deux délégués suppléants Mme Lacour et M. Ferrer.

M. Roussel démissionne de sa fonction de délégué titulaire au SIVOS. La Commune de Villers-Buzon propose de nommer M. Ferrer titulaire et M. Doubey suppléant.

Il n'y a pas de question et la proposition de la Commune de Villers-Buzon est retenue.

Voté à l'unanimité

3. Départ de Chemaudin et Vaux du SIVOS de Villers-Buzon

M. le vice-président en charge du scolaire dit que suite à sa fusion avec la commune de Chemaudin, la commune de Vaux-les-Prés quittera le SIVOS au 31 août 2017. La commune de Chemaudin et Vaux demande son retrait du SIVOS au 1^{er} septembre 2017. Le comité syndical doit se prononcer sur cette demande ainsi que les autres membres du syndicat. La CCVM doit se prononcer sur ce retrait. Le SIVOS ne sera plus composé que de 3 collectivités. Pour les couts de fonctionnement de ce syndicat : le maire de Villers-Buzon dit qu'il y aura : une classe en moins, 30 enfants en moins, un agent en moins, soit une équivalence de cout pour la CC. De plus, il n'y a pas d'investissement ni de prêt en cours.

Voté à l'unanimité

Le président demande où en est la démarche de la commune de Villers-Buzon pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) ? Le maire de Villers-Buzon dit que la CAGB ne modifiera pas son territoire, ainsi la commune de Villers-Buzon reste sur le territoire de la CCVM au moins jusqu'en 2020.

4. Conventions pour les frais de fonctionnement de scolarité avec le syndicat du Val Valaysien

Le vice-président en charge du scolaire explique qu'une convention avec le syndicat du Val Valaysien doit être faite pour la prise en charge des frais de scolarité des enfants du secteur de Montagney sur l'école à Valay dont les dérogations avaient été accordées avant l'arrivée des communes ex-CCVP à la CCVM. Cela concerne 11 enfants en dérogation à Valay.

Une autre convention du même type doit être faite pour les enfants du RPI Cugney/Venère pour la répartition des charges scolaires.

Pour Valay, le montant des frais scolaires est fixé forfaitairement à 192.00 € par élève d'élémentaire et 648.00 € par élève de maternelle.

La convention précise que les dérogations scolaires ayant été accordées avant septembre 2016 prendront fin automatiquement à la fin du cycle préélémentaire de chaque élève scolarisé en classe de maternelle.

Pour Cugney/Venère, il s'agit de la convention pour la répartition des charges de fonctionnement entre le syndicat du Val Valaysien (école à Venère) et la CCVM (école à Cugney) pour les élèves des deux territoires scolarisés dans le cadre du RPI Cugney-Venère. Le montant des frais scolaires est fixé forfaitairement à 692.00 € par élève.

Les 2 projets de conventions ont été préalablement validés par les Trésoreries de Gray et Marnay.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

5. Cout du transport scolaire pour les élèves du Doubs

Demande de participation des familles à hauteur de 65.00 € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017. Le montant est identique à l'année scolaire précédente.

Les 7 communes du Doubs arrivées sur le territoire de la CCVM au 1^{er} janvier 2017 seront facturées au prorata temporis, soit 40.00 € par enfant car le 1^{er} trimestre sera géré par les communes.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

6. DM 1 Budget principal suite à modification de l'affectation de résultat

Suite à la délibération du 29 mai 2017 relative à la correction de l'affectation des résultats 2016, il y a lieu d'équilibrer le budget principal 2017. Le vice-président rappelle les opérations budgétaires :

Article du compte	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement TOTAL	- 204 611,79 €	- 204 611,79 €
023 fonction 020 service 1A virement à la section	- 204 611,79 €	

d'investissement		
002 fonction 020 service 1A Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		- 204 611,79 €
Section d'investissement TOTAL	-5 373,33 €	-5 373,33 € €
001 fonction 020 service 1A Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-5 373,33 €	
1068 fonction 020 service 1A- Excédents de fonctionnement capitalisés		-5 373,33 €
021 fonction 020 service 1A Virement de la section de fonctionnement		-204 611,79 €
1641- fonction 020 service 1A – emprunt en euro		+ 204 611,79 €

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

7. DM 1 Budget OM : régularisations

Dans le cadre du budget annexe OM, le vice-président en charge des finances explique qu'il n'a pas été provisionné suffisamment pour les créances éteintes et que rien n'avait été provisionné pour « les charges diverses » qui correspondent aux remboursements des « ouverture de compte OM ». Le vice-président indique que les régularisations se feront via les dépenses imprévues.

Article du compte	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement TOTAL	0 €	0 €
6531 indemnités	+3 700 €	
6541 créances admises en non-valeur	+ 500 €	
6542 (72)- créances éteintes	+ 750 €	
6542 (73)- créances éteintes	+ 750 €	
658 (72) charges diverses de la gestion courante	+1 500 €	
658 (73) charges diverses de la gestion courante	+1 500 €	
22 penses imprévues	- 8 700 €	

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

8. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics locaux

M. le Vice-président en charge des finances dit que l'indemnité du Receveur intercommunal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable au taux de 100 % pour 2017 représentera une somme de 522.52 €.

Le sujet a été débattu en bureau. Le fonctionnement est compliqué avec la trésorerie actuellement.

Il avait été proposé en bureau de donner 50 % des indemnités. Certains élus proposent de ne rien donner.

Il est proposé de suivre la proposition du bureau.

6 votes contre – 6 abstentions – voté à la majorité

9. Mise en place du RIFSEEP

Le président explique que le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire pour la majorité des agents communautaires. La préfecture a demandé qu'il soit défini rapidement sans quoi les agents ne pourront plus avoir de primes.

Le RIFSEEP se compose de 2 primes : l'IFSE qui correspond à une indemnité de fonction et le CIA qui correspond à une indemnité de résultat.

Le projet de RIFSEEP a été validé par le comité technique de la CCVM le 21 juin dernier et il a été présenté en bureau. Le président dit que les agents conservent un montant d'indemnités identique à celui qu'ils avaient précédemment sans augmentation.

Les montants individuels demeurent définis par l'autorité territoriale.

Pour certains personnels comme les techniques, les décrets ne sont pas encore passés et d'autres sont exclus de ce régime indemnitaire (la catégorie médico-sociale). Ces agents non concernés par le RIFSEEP conservent leur précédent régime indemnitaire.

Le président dit que cette année rien ne sera accordé au niveau du CIA.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

10. Création de 2 postes pour accroissement temporaire à la micro-crèche et au périscolaire

Deux agents titulaires ont demandé une mise en disponibilité :

- L'un, adjoint d'animation principal 2ème classe à la micro-crèche à temps complet
- L'autre, adjoint technique à l'accueil de loisirs à Marnay à 32 heures hebdomadaires

Ces demandes de disponibilité ayant été accordées pour 1 an, il est nécessaire de créer 2 postes en remplacement pour accroissement temporaire d'activités dans chacun des grades concernés.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

11. Créations de postes

Suite à l'élaboration des nouveaux plannings pour les personnels des accueils de loisirs pour la rentrée scolaire 2017, plusieurs créations de postes sont nécessaires notamment en raison du passage de certains contrats de droit privé en contrats de droit public et de la titularisation de certains agents.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 22 heures hebdomadaires au pôle de Pin
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 12 heures hebdomadaires au pôle de

Recologne

- 2 postes d'adjoint d'animation à 17 heures hebdomadaires aux pôles de Recologne et Sornay
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 19 heures hebdomadaires au pôle de

Lavernay

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 14 heures hebdomadaires au pôle de

Sornay

Une abstention – Voté à la majorité

Le président évoque le risque de perte des fonds d'amorçage (80 000 € pour la CCVM) à compter de l'année scolaire prochaine ce qui obligerait à un retour à la semaine de 4 jours.

Il est abordé le problème de retour à la semaine de 4 jours. En effet, les souhaits des parents sont différents suivant les sites scolaires.

Le président dit que la création des postes est nécessaire bien que nous ne connaissions pas l'avenir pour les régularisations de situation et que les créations prennent en compte le possible retour à la semaine de 4 jours. Enfin, la CCVM doit mettre en place avec la CAF son dernier contrat enfance jeunesse dont les montants sont encore flous. Actuellement, il y a encore beaucoup d'incertitude mais il est important de bien préparer la nouvelle rentrée scolaire.

12. Subvention pour la manifestation des jeunes agriculteurs à Bonboillon

Le festival de l'agriculture 2017 « Labours en force » sera organisé les 2 et 3 septembre 2017 à Bonboillon par les jeunes agriculteurs de Haute-Saône. Une subvention est sollicitée auprès de la CCVM.

Suite à la réunion du bureau, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Il n'y a pas de question.

13. Questions diverses

M. Aubry informe les membres du conseil que la mairie et la salle du périscolaire de Mercey-le-Grand ont brûlé jeudi dernier. Il n'y a eu aucun blessé, il s'agit plutôt d'un traumatisme local. Il est nécessaire de faire face à cette situation. Des messages de soutien ont été adressés à M. Aubry qui remercie du soutien fait.

La commune s'est fixé 2 objectifs : retrouver une mairie et un périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire. Il est actuellement proposé de reprendre un café restaurant et de le transformer en accueil périscolaire. Il est nécessaire de rencontrer le SDIS, de remettre les locaux aux normes, et de refaire complètement la cuisine. L'assurance propose cette solution de substitution à la commune.

Le Président a fait les visites des sites de Corcelles-Ferrières, Etrabonne et Mercey-le-Grand. Il dit qu'il est favorable à la proposition faite par Mercey-le-Grand. Il précise qu'il s'agit d'une solution provisoire et non pérenne car le nouveau regroupement scolaire est programmé sur Lantenne-Vertière.

M. le Maire de Mercey-le-Grand s'engage à ce que le bâtiment soit opérationnel pour le 1^{er} septembre pour accueillir les enfants.

Une élue indique que même s'il s'agit d'une solution temporaire, les enfants ne passeront pas du temps dans les bus au moins pendant 2 ans.

M. le vice-président en charge du scolaire fait un point sur les différents conseils d'écoles qui se sont bien passés dans l'ensemble sauf sur Pin et Emagny où la discussion fut animée.

Concernant les rythmes scolaires et le passage à la semaine de 4 jours, les parents ont globalement accepté le principe de dire qu'on se donne un an pour y réfléchir. Suivant les 1^{ers} sondages faits par les parents dans les écoles : il apparaît que les parents sont plus favorables au retour à la semaine de 4 jours et les enseignants demeurent plus favorables aux 5 demi-matinées. Sur Chambornay-lès-Pin et Montagney où il n'y a pas école le vendredi après-midi, ils ne souhaitent pas changer.

Le vice-président dit qu'un débat est nécessaire.

Il est demandé si la CC aura l'obligation d'appliquer les mêmes rythmes partout et si nous disposerons de subventions. Nous n'avons actuellement pas d'information.

Le vice-président en charge du scolaire revient sur les écoles de Pin/ Emagny où les parents disent ne pas être opposés au projet de regroupement des 2 écoles mais en fait, ils sont par principe opposés.

Le vice-président en charge du scolaire explique qu'il a fait une visite sécurité informelle avec le lieutenant des sapeurs-pompiers de Vesoul sur l'école à Pin. Les effectifs dans ce bâtiment peuvent aller au maximum jusqu'à 200 enfants. Le bâtiment est classé « R4 » car il y a potentialité d'accueil des maternels en étage. Si le bâtiment n'accueille plus de maternels, il pourra repasser en « R5 ».

Une remise à « neuf » d'une classe à Pin sera réalisée au cours des vacances et le vice-président en charge du scolaire s'est engagé en parallèle à résoudre les « soucis » de connexion internet sur Pin.

Il est souhaitable de profiter de l'année scolaire à venir afin de trouver les solutions nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre des projets de la CCVM :

- une visite des sites scolaires de Corcelles-Ferrières, Lavernay, Mercey-le-Grand, Lantenne-Vertière et Etrabonne a été proposée, où une quinzaine de personnes a participé.

- une visite des sites de Sornay, Montagney, et Marnay est proposée pour les parents d'élèves allant à l'école de Cugney (Tromarey et Bonboillon). Il sera nécessaire de prendre une décision pour les enfants domiciliés à Tromarey et Bonboillon avant la fermeture de Cugney. M. le Maire de Bonboillon remercie la CC d'avoir organisé cette visite mais que peu de familles de Bonboillon sont venues car elles mettent déjà leurs enfants à l'école à Marnay et ne se sont pas senties concernées par cela.

M. le Président dit que M. Lacaille a demandé s'il serait possible de prévoir une récupération collective des portraits du Président de la République à la préfecture de la Haute-Saône. Les pouvoirs seront à remettre à la CCVM pour une récupération groupée.

Des élus demandent s'il est possible d'en faire de même auprès de la préfecture du Doubs.

Concernant les rythmes scolaires, il est demandé si la CC dispose de statistiques suite à des études concernant le bien-être des enfants ?

Ces résultats permettraient de pouvoir avoir un débat constructif quant à la meilleure décision pour les enfants.

M. Glorieux explique que plusieurs chrono-biologistes ont étudié le rythme de vie des enfants, mais que les études se contredisent parfois.

La CC transmettra dans la mesure du possible ces études.

Un élu dit qu'il faut prendre en compte le bien-être des enfants, qui ne sera pas forcément celui attendu par les parents d'élèves ou les enseignants.

M. le vice-président en charge du tourisme et de la communication indique qu'une personne a été embauchée en service civique à l'Office de Tourisme afin de permettre une ouverture le samedi et le dimanche en période estivale, ceci permettant d'avancer dans la demande de reclassement de l'Office.

Il indique que la CAGB va intégrer le territoire de la CCVM dans son schéma de développement touristique.

Le week-end des 8 et 9 juillet, s'est tenu le concours des peintres dans la rue et vision d'artistes, le dimanche, avec les cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté en présence notamment du maire de Marnay et de Mme la députée. M Glorieux indique que malgré la présence des artistes peintres, la manifestation a réuni peu de visiteurs.

Concernant la communication, M. le vice-président en charge du tourisme et de la communication fait un point sur la proposition d'un journal 4 pages couleurs, présentant la Communauté de Communes, par la Presse de Gray.

La CC détermine les thématiques, et la parution sera réalisée dans la 2^{ème} quinzaine du mois de septembre.

Les panneaux sont actuellement en cours d'installation.

La date du prochain conseil communautaire est fixée au 28 août.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h20.